

BUREAU DE REVISION ET D'EXPERTISE
COMPTABLE SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
B. R. E. C.

PATRICIA DE TURCKHEIM

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes

16, RUE SCHWILGUÉ

67000 STRASBOURG

Tél. : 03 88 37 36 29

detubrec@noos.fr

Association de Lutte contre la Toxicomanie
«A.L.T.»

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association ALT,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association de Lutte contre la Toxicomanie «A.L.T.», tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9, du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations auxquelles j'ai procédé :

- le total des engagements de retraite connus au 31 décembre 2012 est évalué à 143 454 €. Ces engagements sont partiellement couverts, d'une part par la provision figurant dans les comptes pour 94.672 €, d'autre part par la mise en place d'une assurance Indemnités Fin de Carrière dont le montant au 31 décembre 2012 s'élève à 40.674 €,
- le montant des financements 2012 des PAEJ étant insuffisant pour couvrir les dépenses de l'exercice, l'équilibre des comptes des PAEJ est obtenu par l'utilisation de 44 € de ressources non utilisées des exercices,
- enfin, je vous rappelle que le résultat 2012 du CSAPA ne sera définitif qu'après l'aval de l'autorité de tarification. Le résultat 2011 n'a pas pu faire l'objet d'une affectation définitive compte tenu de l'absence d'une telle notification.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Strasbourg, le 25 mai 2013

Le commissaire aux comptes

Patricia de TURCKHEIM

P. de Turckheim



Sous
accompagnement
et prévention
en addictologie

BILAN GENERAL

BILAN 2012							
ACTIF	ANNEE 2012			ANNEE 2011	PASSIF	ANNEE 2012	ANNEE 2011
	BRUT	AMORTIS	NET				
Actif immobilisé					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles	31 711 €	4 270 €	27 441 €	27 441 €	Réserves	375 718 €	335 596 €
Immobilisations corporelles	217 331 €	173 754 €	43 577 €	51 328 €	Report à nouveau	86 757 €	137 626 €
Immobilisations financières	23 258 €	0 €	23 258 €	19 389 €	Legs et donations	3 745 €	2 145 €
					Résultat de l'exercice 2012	3 063 €	0 €
					Résultat de l'exercice 2011	0 €	-9 019 €
					Résultat de l'exercice 2010	0 €	-228 €
					Subventions d'investissement	42 539 €	53 176 €
					Provisions réglementées	0 €	0 €
TOTAL I	272 299 €	178 024 €	94 276 €	98 157 €	TOTAL I	511 823 €	519 296 €
Actif circulant					Provisions pour risques - charges	129 672 €	129 672 €
Stocks et encours	0 €	0 €	0 €	0 €	Fonds dédiés sur subvent. fonct.	175 005 €	213 496 €
Marchandises	0 €	0 €	0 €	0 €			
Créances					TOTAL II	304 677 €	343 168 €
Clients et comptes rattachés	3 321 €	0 €	3 321 €	4 667 €	Dettes		
Comptes de liaison	92 544 €	0 €	92 544 €	66 204 €	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €
Autres	90 500 €	0 €	90 500 €	189 501 €	Fournisseurs et cptes rattachés	15 119 €	13 205 €
Valeurs mobilières de placement	580 108 €	0 €	580 108 €	545 964 €	Dettes fiscales et sociales	279 715 €	264 191 €
Disponibilités	362 934 €	0 €	362 934 €	302 945 €	Comptes de liaison	92 544 €	66 204 €
					Autres	26 458 €	6 692 €
TOTAL II	1 129 406 €	0 €	1 129 406 €	1 109 282 €	TOTAL III	413 836 €	350 291 €
Charges constatées d'avances	6 654 €	0 €	6 654 €	5 316 €	Produits constatés d'avance	0 €	0 €
					TOTAL IV	0 €	0 €
TOTAL III	6 654 €	0 €	6 654 €	5 316 €			
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 408 360 €	178 024 €	1 230 336 €	1 212 756 €	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 230 336 €	1 212 756 €

COMPTE DE RESULTAT		31/12/12	31/12/11
PRODUITS EXPLOITATION			
Prestations de services		9 674	4 279
Dotation globale reductible		1 563 824	1 436 512
Dotation globale non reductible		33 200	133 290
Subventions de fonctionnement		243 087	209 590
Reprise sur amortissement et provisions		97 169	40 500
Transfert charges		0	0
Autres produits		60	173
TOTAL		1 947 014	1 824 344
CHARGES EXPLOITATION			
Achats non stockés		-78 474	-70 215
Autres charges externes		-350 894	-221 314
Impôts et taxes		-103 969	-97 674
Salaires et traitements		-907 190	-859 351
Charges sociales		-436 780	-417 090
Amortissements et provisions		-24 769	-24 921
Report des ressources non utilisées sur subventions attribuées		-58 722	-133 290
Autres charges		-20	-40 518
TOTAL		-1 960 819	-1 864 374
RESULTAT EXPLOITATION		-13 806	-40 030
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers		6 351	4 649
Autres intérêts		0	0
Produits nets sur cessions valeurs mobilières		0	920
TOTAL		6 351	5 569
CHARGES FINANCIERES			
Charges financières		0	0
Intérêts et charges assimilés		0	0
TOTAL		0	0
RESULTAT FINANCIER		6 351	5 569
RESULTAT COURANT		-7 455	-34 462
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opération gestion/exercices antérieurs		1 072	840
Sur opération en capital		10 637	13 240
Reprise provision		0	0
Report des ressources non utilisées (ex antérieurs)		44	11 980
Transferts de charges		0	0
TOTAL		11 753	26 060
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opération gestion - exercice courant		0	0
Sur opération gestion - exercices antérieurs		-620	-166
Sur opération en capital		0	0
Amortissements et provisions		0	0
Engagements à réaliser sur ressources affectées		0	0
TOTAL		-620	-166
RESULTAT EXCEPTIONNEL		11 133	25 893
Impôts sur les sociétés		-615	-451
EXCEDENT OU PERTE		3 063	-9 019

Annexe des comptes annuels

Exercice du 1.1.2012 au 31.12.2012

1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Activité :

CSAPA :

Ouverture d'Opali-ne sur le quartier de Strasbourg Neuhof en avril 2012.

Création d'une antenne CSAPA au Centre de Détention d'Oermingen avec une augmentation des temps d'intervention.

PAEJ :

En 2012, démarrage de deux nouveaux points d'accueil et d'écoute pour les jeunes à Villé (1^{er} mars) et Erstein (24 février).

Effectifs :

CSAPA

Dans le cadre du projet Opali-ne, création d'un équivalent temps plein par augmentation du temps de travail d'une psychologue et d'une assistante de service social toutes deux déjà salariées de ALT.

Augmentation des temps d'intervention à Oermingen de 2 à 4 journées hebdomadaires depuis le 1^{er} mars 2012.

Embauche d'un infirmier au Centre d'Accueil et de Soins à raison de 2 demi-journées par semaine pour intervenir auprès des publics de la salle d'accueil en compensation de l'affectation d'un assistant social à Oermingen une journée supplémentaire par semaine.

Un auxiliaire socio-éducatif a été en apprentissage d'éducateur spécialisé pendant l'année 2012.

Le mi-temps d'assistant administratif a été pourvu en 2012.

PAEJ

Embauche d'une psychologue à temps partiel et augmentation de temps de travail d'une seconde psychologue à temps partiel pour intervenir dans les nouveaux PAEJ soit 0.25 équivalent temps plein supplémentaires affectés aux PAEJ.

Financements :

CSAPA :

Pour le calcul de la dotation 2012, l'autorité de tarification a appliqué un taux d'évolution de 0.60% à l'ensemble des groupes de dépenses reconductibles au 1^{er} janvier 2012 (taux d'évolution de 0.75% en 2011).

Fin 2011, ALT a bénéficié d'un financement complémentaire de 112 320€ reconductibles pour

- la création de l'antenne CSAPA au CD d'Oermingen (22 000€)

- la constitution d'un dispositif de réduction des risques, d'accueil et d'accompagnement des personnes vers les soins addictologiques et de soutien des professionnels sur le quartier du Neuhof (90 320€).

Sur ce budget, 20 000€ sont destinés au financement d'un mi-temps éducatif mis à disposition par l'OPI, association déjà implantée sur le quartier de Strasbourg Neuhof.

Fin 2012, l'association a eu un financement complémentaire pour la mise en place des consultations en alcoologie (mesure nouvelle demandée en 2012). Cette mesure sera reconduite en 2013.

Elle a par ailleurs bénéficié de mesures nouvelles non reconductibles à hauteur de 33 200€ pour des formations et des travaux de mise aux normes.

Ce montant inclut 228€ pour compenser le déficit 2010.

PAEJ

Les deux nouveaux PAEJ font l'objet de cofinancements des collectivités territoriales concernées.

Résultat 2012 :

Le résultat de l'association s'élève à 3063 € :

- Centre de Soins, d'Accompagnement, de Prévention en Addictologie (CSAPA) : 3 063 €
- Réseau des Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) : - 44 € repris sur un fonds dédié à compenser les déficits soit au final un résultat de 0€.

2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règlements du Comité de réglementation comptable (CRC n°99-03 du 29 avril 1999 modifié et n°99-01 du 16 février 1999 modifié applicables aux associations).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les charges et produits sur exercices antérieurs sont considérés comme des charges et produits exceptionnels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'usage pour les actifs non décomposables (mesures de simplification applicables aux PME) :

- agencements et installations : 10 ans
- travaux de peinture : 3 ans
- matériel et outillage : de 1 à 5 ans
- matériel informatique : de 1 à 5 ans

Pour les subventions ou dotations affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés. Le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la dotation ou subvention.

L'évolution des provisions pour risques et charges ainsi que des fonds dédiés est récapitulée dans le tableau ci-après.

3 – COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Variation de l'actif immobilisé

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	31 711 €			31 711 €
Immobilisations corporelles	209 132 €	17 018 €	8 819 €	217 331 €
Immobilisations financières	19 389 €	3 869 €		23 258 €
Total	260 232 €	20 887 €	8 819 €	272 300 €
Amortissements	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 270 €			4 270 €
Immobilisations corporelles	157 804 €	24 769 €	8 819 €	173 754 €
Immobilisations financières	0 €			0 €
Total	162 074 €	24 769 €	8 819 €	178 024 €

Réévaluation – Non applicable

Frais d'établissement – Non applicable

Frais de recherche et de développement – Néant

Fonds commercial – Non applicable

Immobilisations financières :

Participation à l'effort de construction versée sous forme de prêt à 20 ans : 22 743€

Part sociétaire Autotrement : 500€

Part sociale Crédit Coopératif : 15€

Créances

Clients et comptes rattachés	PAEJ	CSAPA	TOTAUX
Clients et usagers	1 930 €	1 391 €	3 321 €
TOTAUX	1 930 €	1 391 €	3 321 €

Autres créances	PAEJ	CSAPA	TOTAUX
Subventions à recevoir			
Dotation globale (Mesures nouvelles non reconductibles)		38 900 €	38 900 €
Collectivités territoriales	33 212 €	13 100 €	46 312 €
Produits à recevoir			
Dépenses de formation engagées non remboursées		5 288 €	5 288 €
TOTAUX	33 212 €	57 288 €	90 500 €

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	PAEJ	CSAPA	TOTAUX
Abonnements revues 2013		132 €	132 €
Loyer et charges janvier 2013		5 261 €	5 261 €
Abonnements informatique 2013		1 191 €	1 191 €
Abonnement Electricité 2013		70 €	70 €
TOTAUX	0 €	6 654 €	6 654 €

Charges à répartir – Néant

4 – COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DU BILAN PASSIF

Subventions d'investissements

	A l'ouverture	Augmentation	A la clôture
131 – Subventions d'investissements	83 115 €		83 115 €
139 – Subv d'investissements inscrite au résultat	(29 939 €)	(10 637 €)	(40 576 €)
Subvention d'investissement au bilan	53 176 €	(10 637 €)	42 539 €

Provisions

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Pour risque				
Litiges salariaux	35 000 €			35 000 €
Pour charges				
Départ en retraite	94 672 €			94 672 €
Total	129 672 €			129 672 €

Fonds dédiés

Fonds dédiés	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
CSAPA				
Investissement et travaux	11 742 €	6 000 €		17 742 €
Déménagement (CAS)	0 €	15 000 €		15 000 €
Réduction des risques	1106 €			1 106 €
Formation des équipes du CSAPA	4 700 €	11 972 €		16 672 €
Mesures projets addictologie ALT	14 693 €	25 750 €		40 443 €
Mesures projets addictologie partenaires	109 640 €		97 169 €	12 471 €
Dépenses de personnel	32 048 €			32 048 €
Outils de communication	10 000 €			10 000 €
PAEJ				
Formation des équipes PAEJ	1 553 €			1 553 €
Excédents affectés en fonds dédiés PAEJ	19 044 €		44 €	19 000 €
Création équipe mobile PAEJ	8 970 €			8 970 €
Total	213 496 €	58 722 €	97 213 €	175 005 €

Pour plus de lisibilité, certains fonds dédiés ont été reclassés par nature.

CSAPA :

- Investissement et travaux : fonds dédiés aux mises aux normes, à l'équipement du bureau du médecin
- Projets addictologie ALT : les fonds sont dédiés aux consultations en CHR, au projet Opaline et au développement des consultations en alcoologie
- Projets addictologie partenaires : le solde de ce compte est destiné aux ateliers de l'association LE CAP
- Dépenses de personnel : somme dédiée à la rémunération des astreintes de 32048€.

Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes :

- Un solde de 1 553 € figure encore en fonds dédiés, il est destiné à financer des formations
- Le projet de création d'une équipe mobile de liaison sera repris en 2013, 8 970€ restent affectés à ce projet
- Reprise de 44€ sur l'excédent 2010 pour compenser le résultat déficitaire 2012.

Dettes

DETTE	PAEJ	CSAPA	TOTAUX
Fournisseurs et comptes rattachés	986 €	14 133 €	15 119 €
Dettes fiscales et sociales	24 715 €	255 000 €	279 715 €
AUTRES DETTES			
Autres comptes débiteurs		277 €	277 €
Charges à payer	52 €	26 129 €	26 181 €
TOTAUX	25 753 €	295 539 €	321 292 €

Remarques :

- la gestion des règlements relatifs à la taxe sur les salaires, la formation continue, l'effort de construction et le conseil conventionnel d'établissement sont effectués par le biais des comptes de tiers du CSAPA.
- Les charges à payer incluent 19399€ pour la mise à disposition d'une éducatrice par l'OPI sur le projet Opali-ne.

5 – COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF ET PASSIF

Echéances des créances et des dettes

DETTE	Montant brut	A 1 an au plus	+ 1 an – 5 ans	A + de 5 ans
Dettes financières				
Fournisseurs	15 119 €	15 119 €		
Dettes fiscales et sociales	279 715 €	279 715 €		
Autres dettes	26 458 €	26 458 €		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	321 292 €	321 292 €		

CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif circulant	1 036 862 €	1 036 862 €	
Charges constatées d'avance	6 654 €	6 654 €	
TOTAL	1 043 516 €	1 043 516 €	

6 – COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Produits et charges sur exercices antérieurs

Produits exercices antérieurs	PAEJ	CSAPA	TOTAUX
Chèque non encaissé		164 €	164 €
Rembours UNIFAF formations exercices précédents		908 €	908 €
TOTAUX		1 072 €	1 072 €

Charges exercices antérieurs	PAEJ	CSAPA	TOTAUX
Hab Moderne solde Charges locatives 2011		181 €	181 €
Factures fournisseurs 2011		439 €	439 €
TOTAUX	0 €	620 €	620 €

Autres charges et produits exceptionnels

Produits exceptionnels	PAEJ	CSAPA	TOTAUX
Quote-part de subvention virée au résultat		10 637 €	10 637 €
TOTAUX		10 637 €	10 637 €

- Dettes garanties par des sûretés réelles – Néant
- Crédit-bail – Néant
- Engagements financiers – Néant

7 -- AVANTAGES EN NATURE

Mise à disposition de bureaux dans le cadre des permanences hebdomadaires des PAEJ, l'association ne dispose d'aucune information pour évaluer le montant de ces contributions en nature.

8 – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Convention collective : CCN du 31 octobre 1951 complétée par la recommandation patronale du 4 septembre 2012.

	2010	2011	2012
Effectif moyen sur l'année			
CDI+CDD	22.52 ETP	23.14 ETP	24.42 ETP
Dont Hommes	10.61 ETP	10.24 ETP	9.22 ETP
Dont Femmes	11.91 ETP	12.90 ETP	15.20 ETP
Effectif au 31 décembre en ETP	22.90 ETP	23.78 ETP	24.56 ETP
Effectif au 31 décembre en nombre de personnels	34	33	34
Contrat d'apprentissage		1	1
Masse salariale brute :	806 417 €	863 178 €	905 711 €

Article 20 de la Loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif :

Le montant des rémunérations brutes des trois cadres salariés affectés aux postes de direction (Directeur, Chef de service, Chef de bureau) s'élève pour l'exercice à 145 840 €. Ils ne perçoivent aucun avantage en nature.

Le Président et les membres du Conseil d'administration sont bénévoles et ne bénéficient d'aucune rémunération, ni avantage en nature.

Engagement en matière de pensions et retraites :

Tout salarié qui part en retraite ou est mis à la retraite bénéficie d'une indemnité plus communément appelée Indemnité de Fin de Carrière (IFC). Celle-ci est prévue par la convention de l'hospitalisation privée à but non lucratif qui en fixe le montant selon l'ancienneté.

La loi du 11 juillet 1985 (article L. 123-13 alinéa 3 du code du commerce) impose la mention de cet engagement en annexe du bilan. Il est déterminé pour chaque salarié en fonction de sa date de départ ou de mise à la retraite probable et d'une estimation du montant des prestations qui lui sont dues.

La méthode de calcul utilisée est conforme à celle recommandée par le Conseil National de la Comptabilité au 1^{er} avril 2003 reprenant la méthode internationale exposée dans la norme IAS n°19.

Au 31 décembre 2012, le passif social calculé selon cette méthode s'élève à 143 454 €. Les calculs ne tiennent pas compte de la Recommandation patronale du 04 septembre 2012.

Le montant total de l'engagement provisionné s'élève à 135 346.32 € au 31 décembre 2012 dont

- Montant externalisé : 40 674.32€ (solde au 31/12/2012)
- Montant en compte : 94 672€

Aucune dotation complémentaire n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Droit individuel à la formation :

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31/12/2012, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 2492 heures (Salariés en CDI temps partiel : 788 heures, CDI à temps plein : 1704 heures).

Informations complémentaires :

- Le coût des travaux de remise en état suite au sinistre 'dégâts des eaux' occasionné par des infiltrations d'eau au CTR de la Robertsau a été couvert par l'assurance de ALT à hauteur de 34 015€.
- La FEHAP a dénoncé partiellement la CCN 51 le 31 août 2011. Faute d'accord avec les organisations syndicales et pour éviter un « vide conventionnel », le Conseil d'Administration de la FEHAP a pris la décision de recourir à une recommandation patronale.
La recommandation patronale entrée en vigueur le 2 décembre 2012 s'applique à l'ensemble des adhérents, elle a été agréée par arrêté du 21.12.2012 (JO du 04.01 2013).

BUREAU DE REVISION ET D'EXPERTISE
COMPTABLE SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
B. R. E. C.

PATRICIA DE TURCKHEIM

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes

16, RUE SCHWILGUÉ

67000 STRASBOURG

Tél. : 03 88 37 36 29

detubrec@noos.fr

Association de Lutte contre la Toxicomanie
«A.L.T.»

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association ALT,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Association de Lutte
contre la Toxicomanie
«A.L.T.»

Exercice clos le
31 décembre 2012

**CONVENTION APPROUVEE AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT
L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

En application des dispositions de l'article R.314-59 du Code de l'action sociale et des familles, j'ai été informée que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Rémunération des cadres dirigeants salariés au sens de l'article L.215-15-1 du Code du travail, d'une personne morale de droit privé à but non lucratif gérant un établissement social ou médico-social :

- Montant total des rémunérations dont le détail est fourni en annexe :
145.840 Euros.

Fait à Strasbourg, le 25 mai 2013

Le commissaire aux comptes

Patricia de TURCKHEIM

P. de Turckheim
